N°: 2006-06-07
Service : Affaires culturelles

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE D'OULLINS

- LE CONSEIL MUNICIPAL -

Vu le rapport par lequel Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

L'association Maison des Jeunes et de la Culture d'Oullins est subventionnée par la ville d'Oullins à hauteur de 141 000 € pour l'année 2006. La MJC organise depuis 20 ans un festival « science et cinéma », le Festival A nous de Voir. La ville d'Oullins contribue avec d'autres partenaires au financement de ce festival qui se déroule dans les locaux de la MJC et du Théâtre de la renaissance.
Le festival fête cette année son vingtième anniversaire, et à cette occasion la MJC a sollicité la ville pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle, permettant notamment à l'association de financer la production de courts-métrages réalisés spécifiquement pour les 20 ans du festival.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à verser à l'association MJC d'Oullins une subvention exceptionnelle de 6 000 €.

- DELIBERE -

A L'UNANIMITE des membres présents

AUTORISE le Maire à verser à l'association Maison des Jeunes et de la Culture d'Oullins une subvention exceptionnelle de 6 000 € ;

PRECISE que les crédits sont prévus au budget 2006, selon la répartition suivante : 3 000 € proviennent des crédits disponibles à la fonction 422 « Maison des Jeunes et Maison pour tous » et 3 000 € proviennent des crédits non affectés du service culturel à la fonction 33.

DONNE tous les pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré par les membres présents sui ont signé au registre

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,

François-Noël BUFFET